



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉOLUTION MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT

EXTRAIT CONFORME du livre des délibérations du conseil de la susdite Corporation municipale lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019.

M. Evans Gagnon, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire suppléant, M. Gilles Ouellet.

Vincent Thibaudeau, directeur général/secrétaire-trésorier assiste le conseil.

Sont absents : Monsieur le maire René Lavoie (absence motivée), Danielle D'Anjou et Gilles Pelletier.

Résolution no 155-10-19

Municipalité Alliée contre la violence conjugale.

ATTENDU Que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU Que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU Que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU Qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU Que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU Que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU Que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu unanimement

DE proclamer Saint-Gabriel-Lalemant municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À SAINT-GABRIEL-LALEMANT,
CE 2^e JOUR D'OCTOBRE 2019

VINCENT THIBAUDEAU,
Directeur général / sec.-trésorier

Cet extrait de procès-verbal sera ratifié lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal

